TREVI SERVICE
Rue Vilain XIIII-straat, 53-55
Bruxelles 1000 Brussel
Tél. : +32 2 626 08 26
Numéro BCE : 0401.946.125
N° I.P.I. : 508.167

, le 02 juillet 2024

ACP TWENTY ONE 1+2 BIS
Avenue des Neuf Provinces, 1-3
1083 Ganshoren
Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 Juin 2024

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires **présents**	0	sur 210	0.00 %	0.00
Copropriétaires **représentés**	0	sur 210	0.00 %	0.00
Copropriétaires **absents**	209	sur 210	99.52 %	20000.00
Totaux	**209**	**sur 210**	**99.52 %**	**20000.000**
AG valide en participants		**0**	0.00 %	
AG valide en quotités		**0.00**	0.00 %	

Le 05 Juin 2024 à 18.00, les copropriétaires de l'immeuble **ACP TWENTY ONE 1+2 BIS** à **Ganshoren** se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée générale.

Les présences et les votes se faisant par voie électronique, les résultats du quorum et des votes seront joints au PV.

2. Nomination du président de séance (Vote à la majorité absolue).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de nommer Mo[redacted]sident de séance.

3. Nomination des éventuels scrutateurs (Vote à la majorité absolue).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de ne pas nommer de scrutateur.

[redacted]

4. Travaux Conformité GAZ : choix du fournisseur selon demande SIBELGA + mode de financement

[redacted] séance et Membre du Conseil explique la situation : comment et le pourquoi de la venue de SIBELGA dans l'immeuble. Sibelga qui avait donnée unultimatum au 10/09/2024 qui a pu être prolongé parle Syndic au 1er novembre 2024.

Si il y a un appartement qui n'est pas en conformité comme demandé par l'organisme, le gaz sera coupé dans toute la colonne, car ce sont des travaux privatifs qui ont des conséquences pour tous les copropriétaires.

Le but est de mettre l'ACP en conformité, de ne âs avoir de coupure ni de pénalités.

Les travaux à faire (voir offres):

- Contrôle de chaque appartement
- Certificat de moins de 2 ans
- Deux solutions :

Si l'entretien est déjà fait : il suffira de montrer l'attestation à l'entreprise qui passera dans chacun des appartements, qui passrea même si l'attestation aura été envoyée au Syndic. Nous tenons à ce que toutes les chances soient au rendez-vous.

!! Sibelga demande une inventaire de tous les appartements !!

Les colonne A et B n'ont pas d'extracteurs, de ce fait, dans certains appartements les chauffagistes ne veulentt pas faire une attestation. Ce point sera résolu car un devis a été demandé à l'entreprise qui s'est déjà chargée de placer les derniers exctracteurs dans l'ACP.

Les appartements qui n'ont pas un chaudière atmosphérique au gaz ne participeront pas au frais et dervront aussi être présents lors du passge de l'entreprise qui sera choisie pour faire l'inventaire demandé par SIBELGA.

Le test d'étanchéité devra OBLIGATOIREMENT être fait après que les travaux aient été faits chez TOUT le monde. Ce test sera fait par un organisme agrée. Seuls les 24 appartements qui ont été fermés des colonnes C et D sont concernés.

L'Assemblée générale demande à ce que le certificat de 'ramonage' soit livrer par le syndic. Ce certificat sera donc fourni.

L'Assemblée générale demande au Syndic : Est-ce que l'entretien peut être fait lors de la visite de l'entreprise qui sera choisie? Le Syndic confirme que les copropriétaires qui n'auront pas l'entretien fait à leur chaudière, ce qui pourrait causer le dommage colatétral de non-obtention de Conformité, pourra bien entendu demander à l'entreprise présente de faire cet entretien.

L'entreprise propose de faire un rapport à chaque copropriétaire après le passage dans son appartement et propose un tarif préférentiel à cet effet. Ces frais privatifs seront à charge des copropriétaires concernés uniquement. Les modalités de paiement seront precisées ultérieurement.

Monsieur Plisnier, autre Membre du Conseil, donne un explication très claire de la situation technique et de l'analyse des 2 devis reçus. La recommadation est limpide sur la préférence du devis de l'entreprise TYTGAT qui suit le cahier des charges de SIBELGA et des précisions apportées venant des échanges entre SIBELGA et le Syndic.

Après échange et en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de choisir le devis de l'entreprise TYTGAT.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de faire le financement de ces travaux par le Fonds de réserve.

5. Point information : remplacement des chaudières.

Le Syndic informe l'Assemblée générale qu'actuellement seuls les chaudières atmosphériques sont autorisées vu le type de conduits d'évacuation des gaz. **Pas de chaudières à condensation pour le moment.**

6. Travaux PEINTURE + RENFORT bas des murs : Rénovation sas ascenseurs pour toutes les entrées

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de choisir l'entreprise Blanc Nuage et d'accepter son devis.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de faire le financement de ces travaux par le Fonds de réserve.

7. Situation ascenseurs : réparations et conséquences.

7.1. Changer fournisseur et contrat.

En fonction de ce qui découlera de la mise en demeure envoyée à l'entreprise Crombez & Bayens, l'Assemblée générale prend la décision de mandater les Membres du Conseil pour décider de l'éventuel changement d'ascensoriste.

7.2. Travaux Réparation ascenseurs dysfonctionnels + mode de financement

Suite aux différents échanges avec l'netreprise Crombez & Bayens,pour eux l'assenceur de la colonne C-D n'est pas réparable. Les membres du Conseil exprime que ce devis de 37.000 € n'est pas acceptable

Le Syndic à fait une demande d'offre de réparation à l'entreprise "De Lift" a confirmé sur base d'une offre claire,que la réparation est encore faisable en remplaçant la ou les carte(s) de mère et qu'ily a possibilité de les trouver. L'entreprise a aussi prévenu que la duréede vie de cette réparation n'est pas quantifiable.

Le contrat actuel de Crombez & Bayens reprend les 8 ascenseurs. De Lift ne peut pas faire des travaux vu le contrat Omnium de Crombez & Bayens est encore en cours.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend la décision de ne pas faire les travaux de réparation des ascenseurs des colonnes C et D, et de mandater le syndic afin de mettre en demeure l'entreprise Crombez & Bayens et leur obliger à faire des réparations sous la garantie Omnium encore en cours actuellement.

8. Travaux : Sol entrée parking entre rue et barrière. + mode financement

Le président de séance informe et confirme avec le syndic que les travaux, voté lors d'une précédente Assemblée générale, entrepris par Derde sont bien finis et ont été très bien faits.

Un nouveau devis pour refaire l'entrée du parking a été demandé,après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prendla décision d'accepter le nouveau devis de DERDE de 8.475 €.

Ces travaux seront faits en deux parties (gauche et droite) pour éviter que le parking doive être totalement fermé durant ces travaux.

L'Assemblée générale demande su syndic de s'assuréer que ces travaux ne soient pas des travaux sur la partie de la voirie qui est à charge de la commune de Ganshoren.

9. Point information : Rénovation / Isolation toiture

Le Syndic donne à titre d'information que l'état de la toiture est à reflechir lors d'une prochaine Assemblée générale. Le syndic apportera des informations prix (en plus de celles déjà donnée par Derde = +- 280.000,00€) et des information quant aux types de primes pouvant être demandées et à quelle conditions.

[redacted]



Assemblée Générale de l'association des copropriétaires

ACP- Immeuble sis Avenue des Neuf Provinces 3 à 1083 Ganshoren

Résidence «Brussel's Twenty one»

Mercredi 5 juin 2024

Mode d'emploi dispositif de vote

Le témoin lumineux vert s'allume un instant, votre réponse a été prise en compte



Avant la fin du temps imparti au vote, cliquez sur la touche correspondant au numéro de réponse choisie
(1 clic suffit, comme quand vous changez de chaine avec votre télécommande)

Vous avez appuyé sur le mauvais bouton ou avez changé d'avis, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre réponse finale. La réponse prise en compte est la dernière reçue avant la fin du temps imparti.

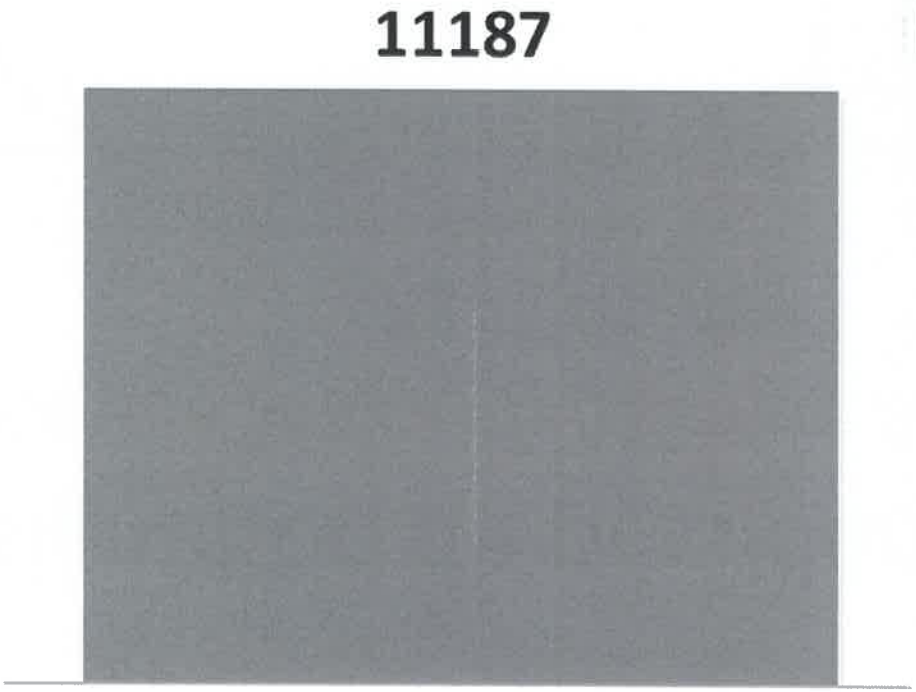
Vote test

Pour / Voor	1	50,00%
Contre / Tegen	1	50,00%
Abstention / Onthouding	1	

1. VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART. 3.87 § 5)

1.a. Vérification du double quorum requis pour les présences

A. Présent



2. Désignation du président de séance

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

M. Croufer

Pour / Voor	**9.432**	**98,84%**
Contre / Tegen	**111**	**1,16%**
Abstention / Onthouding	**522**	

3. Désignation du scrutateur

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Candidat

Pour / Voor	**0**	**0,00%**
Contre / Tegen	**8.711**	**100,00%**
Abstention / Onthouding	**1.049**	

4. TRAVAUX CONFORMITÉ GAZ

4.1. CHOIX DU FOURNISSEUR SELON DEMANDE SIBELGA

INSPECTION CAMÉRA
TUBAGE DE TOUS TYPES

TYTGAT CHEMINÉE

Techlink Membre : 145.757

Cerga N° 22-0005-N

PARC D'ACTIVITÉS NIVELLES NORD
Tytgat cheminée srl
Rue Joseph Luns 42
1401 Nivelles (Belgique)
✆ +32.2.521.82.45

OPTION A
TYTGAT

ACP21(twenty one) - Syndic OP c/o MMe Kim Vumi - Garroy
Av Neufs provinces 1-3
Bruxelles 1083

Devis # S/24053022562

Date du devis 30/05/2024 | Echéance 29/06/2024 | Vendeur mario rinaldi

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TAXES	MONTANT
Le détail des prestations se trouve dans l'annexe jointe				
controle extracteur	8,00 Unité(s)	220,00	6%	1.760,00 €
controle par appartement	176,00 Unité(s)	182,50	6%	32.120,00 €
Endoscopies en vue d'effectuer un relevé des colonnes				
Main oeuvre et utilisation caméra hd	1,00 Unité(s)	2.450,00	6%	2.450,00 €
Le syndic aura accès au logiciel reprenant les dessins des cheminées et répertoire des appartements *Un rapport par colonne de cheminée sera établit* *Un rapport nominatif par appartement sera établit*				

Montant hors taxes	36.330,00 €
TVA 6%	2.179,80 €
Total	38.509,80 €

Les conditions générales sont jointes à la facture.

INSPECTION CAMÉRA
TUBAGE DE TOUS TYPES

TYTGAT CHEMINÉE

Inclus dans notre devis du 30-05-2024

EN TOITURE

1-*Contrôle de l'extracteur* :

-Vérifications des raccordements aérauliques, des fixations, des plots antivibratoires – remplacement si nécessaire

-Nettoyage et dépoussiérage de la turbine et de la volute si nécessaire

-Vérification intégrité connexion électrique (câblages, boitier coupure 0-1, resserrage bornes raccordement électrique)

DANS CHAQUE APPARTEMENT :

2- *Contrôle de la présence d'une ventilation basse dans chaque local où se trouve la chaudière*.

-Si présence : nettoyage si nécessaire.

-Si absence : mention au rapport.

2.1-Vérifier l'absence à proximité de la chaudière d'une hotte de cuisine (elle peut se trouver dans un local annexe ou contigu), ou d'un extracteur qui pourrait nuire au tirage. En sa présence, s'assurer que lors du fonctionnement simultané de la chaudière, et de la hotte, la section de la ventilation basse est suffisante pour éviter toute interaction au niveau de l'évacuation des fumées (160cm2/100m3/h pour la hotte). En cas de problème, le fonctionnement de la chaudière doit également être verrouillé provisoirement, pendant la durée d'utilisation de la hotte ;

-Si présence : mention au rapport

3-*Contrôle préliminoire de fonctionnement des chaudières* (vérification de fonctionnement avant intervention – test enclencher /couper la chaudière)

OPTION A
TYTGAT

INSPECTION CAMÉRA
TUBAGE DE TOUS TYPES

4-*Contrôle de la présence d'un diaphragme pour équilibrage du tirage dans la colonne* :

-Si présence, nettoyage et réglage tirage.

-Si absence ou vétuste, offre pour ajout/remplacement du diaphragme et réglage tirage en ce inclus remplacement du flexible de raccordement si nécessaire.

5-*Contrôle de la présence d'un pressostat de sécurité* :

-Si présence, contrôle de sa connexion aéraulique, de sa connexion électrique et test de coupure chaudière en cas manque de tirage.

-Si absence ou vétuste, offre pour ajout du pressostat, connexion aéraulique et électrique et test de coupure chaudière en cas de manque de tirage.
- S'assurer du respect du RGIE au niveau des raccordements électriques des chaudières, et du mode de verrouillage ;

6-*Equilibrage tirage :*

-Après le contrôle de l'extracteur et des raccordements individuels, passage dans tous les appartements afin d'équilibrer le tirage au niveau de chaque raccordement. L'équilibrage du tirage doit débuter par la détermination de l'appareil le plus défavorisé, qui sera à priori, le plus éloigné de l'extracteur

7-*Rapport détaillé de conformité de la colonne* et rapport individuel par appartement

Option (non inclus dans notre devis du 30-05-2024)

1-Etablissement d'une cartographie précise ((des chaudières)relevé dans chaque appartement) et complète comme prévu dans l'arrêté du gouvernement de la région bruxelloise (art 3.3.2 relatifs aux immeubles avec conduits collectifs)

Soit via l'entretien (avec délivrance d'une attestation légale) de chaque chaudière présente ; dont cout 143 € TVA 6 % inclus

ou

Soit via le relevé manuel de chaque chaudière (numéro de série, modelé, marque, etc...) Dont cout 53 € Tva 6 % inclus

Pour plus d'infos n'hésitez pas à nous contacter

Rinaldi Mario
Administration

Tytgat Cheminée SRL
Parc d'activité Nord
Rue Joseph Luns 42
1401 Nivelles
Tel : 02.521.82.45
Mail : Info@tytgatcheminee.be

Fuite de Gaz Gastek

Devis 2024371

Date du document: 23/04/2024
Date de validité: 23/05/2024

Fuitedegaz srl
Chaussée de Waterloo 1091
1180 Uccle
info@fuitedegaz.be -
0764948829

ACP TwentyOne - 321 — c/o Mme Kim Yumi-Garroy
kyumi-garroy@op.be
+3275436576
Av des Neufs Provinces 1-3
1083 Ganshoren

Devis pour analyses cheminées + extracteurs de CO et test d'étanchéité gaz + détecteurs CO

Description	Quantité	Prix	TVA	Sous-total
Analyse Système en place VMC GAZ divers colonnes Le système en place est communément appelé une VMC GAZ à savoir des cheminées multi- raccordement (avec plusieurs chaudières/colonnes donc conduits communs) branchées pour certaines (B,C,D,E,F,G,H) sur un extracteur en toiture. Ce procédé à pour but de compenser une hauteur de cheminée trop importante ou un nombre conséquent de chaudières sur une même colonne ou dans certains cas des raccordements horizontaux. Dans votre cas il s'agit de compenser la hauteur et le nombre de chaudière par colonne raccordé sur un conduit SHUNT béton. Afin que ce système fonctionne, il y a beaucoup de points à prendre en compte (non exhaustif) : -Chaudière agréée et conforme -Soupape à la sorbe chaudière/cheminée -Extracteur(s) en régie -Sécurité si coupure extracteur (alarme,...) -Ventilation des locaux -Etanchéité des raccordements tant au niveau chaudière que collecteur - . Pour avancer sur ce dossier de mise en conformité, nous devrons effectuer une visite des logements (au complet) et vérifier différents points mais aussi vérifier et analyser/vérifier les extracteurs en place. Attention colonne A est restée en brage naturel, aucune explication donnée à l'heure actuelle pour cela. Donc à vérifier aussi !!	1 pc	0,00€	6%	0,00€
Visite des logements + vérification interne Visite des logements + vérification différents points internes + remise d'un rapport et devis pour éventuelles modifications afin de se conformer aux normes en vigueur Nombre d'unité : 176 ? (à confirmer) **Réduction de 15% appliquée sur le forfait.**	176 u	190,00€	6%	28 424,00€
Analyse des extracteurs + Vérification conformité sortie colonne Lors de notre visite préalable nous avons pu constater que certains extracteurs n'étaient pas en ordre (pas fixé, pas de grilles,...) il y a donc lieu de vérifier leur état et le type d'extracteur utilisé. Devis pour mise en conformité suivra, à voir également si après étude la puissance des extracteurs utilisés est suffisante, le cas échéant un devis sera remis pour le remplacement de ces derniers afin de se conformer aux normes en vigueur 1 unité par colonne (A-H)	8 u	300,00€	6%	2 400,00€
Inspection caméra par colonne	8 u	680,00€	6%	5 440,00€
Détecteur de CO / Monoxyde de carbone Colonnes à faire : A-B-E-F-G-H Colonnes déjà ok : C-D **Réduction de 10% sur les montants forfaitaires déjà appliquée dès premier envoi.**	132 pc	110,00€	6%	13 068,00€
Test d'étanchéité conduites gaz privatives Test d'étanchéité + vérification conformité normes ARGB Gaz Colonnes A-B-E-F-G-H **Réduction de 10% sur les montants forfaitaires déjà appliquée dès premier envoi.**	132 pc	220,00€	6%	26 136,00€
Rapport Rapport complet après test Inclus nr de compteurs pour mise à jour système client Rapport analyse extracteurs Rapport après inspection cheminées VMC	1 pc	1 760,00€	6%	1 760,00€

OPTION B
FUITE DE GAZ

Description	Quantité	Prix	TVA	Sous-total
Reste à chiffrer : Systèmes d'alarme (idem colonne C-D) -> Approx €7 000,-/extracteur Extracteurs, si nécessaire de changer ! Mise en conformité extracteurs (fixations etc) Mise en conformité en interne appartements si nécessaire	1 u	0,00€	6%	0,00€

Total HTVA	77 728,00€
TVA 6%	4 633,68€
Total TVAC	**81 861,68€**

Pour accepter ce devis, merci de nous le renvoyer signé par e-mail avant le 23/05/2024 ou de l'accepter en ligne.

Nos prix s'entendent pour des travaux effectués du lundi au vendredi entre 8h et 17h.
Les retouches de peinture sont à prévoir par le client s'il y a lieu.

Pour plus d'information, visitez également notre site : www.fuitedegaz.be.

Nous restons à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires au sujet de la présente et y apporter les aménagements éventuels que vous souhaiteriez.Espérant que ces conditions vous permettront de nous passer la commande, à l'exécution de laquelle nous apporterons nos meilleurs soins, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très dévoués.Application du taux de TVA de 6% aux travaux immobiliers effectués dans des logements privés en vertu des dispositions des arrêtés royaux du 20 octobre 1995 et du 18 janvier 2000 modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux. Toepassing van het verlaagd BTW-tarief van 6% op werken in onroerende staat aan privé-woningen krachtens de bepalingen van de koninklijke besluiten van 20 oktober 1995 en 18 januari 2000 tot wijziging van het koninklijk besluit nr. 20 van 20 juli 1970 tot vaststelling van de tarieven van de belasting over de toegevoegde waarde en tot indeling van de goederen en diensten bij die tarieven.CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ENTREPRISEArticle 1 : Tout devis présenté par notre société et qui fait l'objet d'un accord de la part du client est soumis, pour son exécution, aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes clauses figurant éventuellement sur les bons de commande ou autres documents de nos clients, sauf acceptation écrite de celles-ci par notre société.Article 2 : Une lettre ou un bon de commande signé par notre client constitue de la part de celui-ci un engagement formel, même s'il ne fait pas l'objet d'une confirmation écrite de notre société.Article 3 : Notre société se réserve le droit de soumettre l'exécution d'une commande au versement préalable d'un acompte. A défaut de paiement de cet acompte par le client endéans les dix jours de sa commande, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et sans mise en demeure, aux torts et griefs du client. En cas de résiliation par le fait et aux torts du client, l'acompte versé ou à verser est acquis à notre société, sous réserve de dommages et intérêts complémentaires au cas où le préjudice causé à notre société serait supérieur au montant de l'acompte.Article 4 : Les délais de livraison cités dans nos devis sont donnés à titre indicatif, notre société étant elle-même tributaire de fournisseurs belges ou étrangers. Il découle de cette situation que le non-respect d'un délai précisé dans nos devis ne peut être invoqué par le client pour réclamer des dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.Article 5 : Les prix indiqués dans nos devis sont déterminés en tenant compte des conditions économiques en vigueur au moment de l'établissement des devis. Ils prévoient la livraison de la marchandise sur le chantier indiqué par le client. Ils sont néanmoins susceptibles de modifications sans préavis et à tout moment pour tenir compte d'une hausse de prix des matières premières, des salaires ou des charges diverses. La T.V.A. et les autres impôts établis ou à établir ne sont pas inclus dans nos prix et sont à charge du client.Article 6 : En cas de commande de pièces détachées celles-ci sont expédiées au client à ses frais, risques et périls.Article 7 : La bonne exécution d'une commande et sa réception sont présumées acceptées par le client huit jours après son achèvement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Les vices qui justifieraient la réclamation du client ne peuvent obliger notre société qu'au remplacement des marchandises reconnues défectueuses ou à la bonne exécution des travaux, à l'exclusion du versement d'une quelconque indemnité. Les marchandises défectueuses remplacées restent la propriété de notre société. En aucun cas, une réclamation du client ne peut être prétexte pour différer le paiement des factures.Article 8 : La responsabilité de notre société, non plus que celle de ses préposés ou co-contractants, n'est engagée dans les dommages causés aux personnes ou aux biens pendant ou après l'exécution d'une commande, que pour autant qu'une faute puisse être retenue à sa charge.Article 9 : Les grèves, émeutes, épidémies et, d'une manière générale, les cas de force majeure libèrent notre société de l'exécution totale ou partielle de toute commande ou l'autorisent à en suspendre l'exécution sans préavis. Dans ce cas, le client n'est pas autorisé à réclamer d'indemnité, à quelque titre que ce soit.Article 10 : Nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant. Toute facture non honorée à son échéance devient de droit, dès le lendemain, la mise en demeure étant présumée, productive d'un intérêt correspondant au taux d'escompte de la Banque Nationale pour effets ayant plus de doute mois à courir majorés de 2.5 % avec un minimum de 9 %. Les traites domiciliées seront reçues en paiement, tous frais d'escompte et autres à charge du client. En cas de défaut non justifié de paiement d'une facture, le client sera, en outre, tenu de payer, à titre de pénalité, une somme égale à 20 % du montant de la facture, avec un minimum de 25€, compte tenu des intérêts moratoires et des frais de justice.Article 11 : Tous dessins, devis, métrés, schémas, illustrations etc. présentés par notre société à notre client demeurent propriété personnelle de notre société et le client s'interdit toute communication à des tiers généralement quelconques. Ces documents n'engagent en rien notre société et leurs indications sont réputées approximatives.Article 12 : En cas de contestation ou de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution d'une commande, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.Article 13 : En cas de non respect des obligations du client et de l'impossibilité d'intervention en résultant, ce dernier se verra facturer par notre société un montant forfaitaire de €500,- hors déplacement.Article 14 : Notre société ne peut être tenue responsable en cas de fuite d'eau résultant d'un chauffe-eau, d'une chaudière, ou autre appareil... étant trop vétuste et ayant dû être démonté/remonté pour le bon déroulement de l'intervention.

OPTION B
FUITE DE GAZ

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ENTREPRISE Article 1 : Tout devis présenté par notre société et qui fait l'objet d'un accord de la part du client est soumis, pour son exécution, aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes clauses figurant éventuellement sur les bons de commande ou autres documents de nos clients, sauf acceptation écrite de celles-ci par notre société. Article 2 : Une lettre ou un bon de commande signé par notre client constitue de la part de celui-ci un engagement formel, même s'il ne fait pas l'objet d'une confirmation écrite de notre société. Article 3 : Notre société se réserve le droit de soumettre l'exécution d'une commande au versement préalable d'un acompte. A défaut de paiement de cet acompte par le client endéans les dix jours de sa commande, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et sans mise en demeure, aux torts et griefs du client. En cas de résiliation par le fait et aux torts du client, l'acompte versé ou à verser est acquis à notre société, sous réserve de dommages et intérêts complémentaires au cas où le préjudice causé à notre société serait supérieur au montant de l'acompte. Article 4 : Les délais de livraison cités dans nos devis sont donnés à titre indicatif, notre société étant elle-même tributaire de fournisseurs belges ou étrangers. Il découle de cette situation que le non-respect d'un délai précisé dans nos devis ne peut être invoqué par le client pour réclamer des dommages et intérêts ou l'annulation de la commande. Article 5 : Les prix indiqués dans nos devis sont déterminés en tenant compte des conditions économiques en vigueur au moment de l'établissement des devis. Ils prévoient la livraison de la marchandise sur le chantier indiqué par le client. Ils sont néanmoins susceptibles de modifications sans préavis et à tout moment pour tenir compte d'une hausse de prix des matières premières, des salaires ou des charges diverses. La T.V.A. et les autres impôts établis ou à établir ne sont pas inclus dans nos prix et sont à charge du client. Article 6 : En cas de commande de pièces détachées celles-ci sont expédiées au client à ses frais, risques et périls. Article 7 : La bonne exécution d'une commande et sa réception sont présumées acceptées par le client huit jours après son achèvement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Les vices qui justifieraient la réclamation du client ne peuvent obliger notre société qu'au remplacement des marchandises reconnues défectueuses ou à la bonne exécution des travaux, à l'exclusion du versement d'une quelconque indemnité. Les marchandises défectueuses remplacées restent la propriété de notre société. En aucun cas, une réclamation du client ne peut être prétexte pour différer le paiement des factures. Article 8 : La responsabilité de notre société, non plus que celle de ses préposés ou co-contractants, n'est engagée dans les dommages causés aux personnes ou aux biens pendant ou après l'exécution d'une commande, que pour autant qu'une faute puisse être retenue à sa charge. Article 9 : Les grèves, émeutes, épidémies et, d'une manière générale, les cas de force majeure libèrent notre société de l'exécution totale ou partielle de toute commande ou l'autorisent à en suspendre l'exécution sans préavis. Dans ce cas, le client n'est pas autorisé à réclamer d'indemnité, à quelque titre que ce soit. Article 10 : Nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant. Toute facture non honorée à son échéance devient de droit, dès le lendemain, la mise en demeure étant présumée, productive d'un intérêt correspondant au taux d'escompte de la Banque Nationale pour effets ayant plus de douze mois à courir majorés de 2,5 % avec un minimum de 9 %. Les traites domiciliées seront reçues en paiement, tous frais d'escompte et autres à charge du client. En cas de défaut non justifié de paiement d'une facture, le client sera, en outre, tenu de payer, à titre de pénalité, une somme égale à 20 % du montant de la facture, avec un minimum de 25€, compte tenu des intérêts moratoires et des frais de justice. Article 11 : Tous dessins, devis, métrés, schémas, illustrations etc. présentés par notre société à notre client demeurent propriété personnelle de notre société et le client s'interdit toute communication à des tiers généralement quelconques. Ces documents n'engagent en rien notre société et leurs indications sont réputées approximatives. Article 12 : En cas de contestation ou de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution d'une commande, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents. Article 13 : En cas de non respect des obligations du client et de l'impossibilité d'intervention en résultant, ce dernier se verra facturer par notre société un montant forfaitaire de €400,- hors déplacement. Article 14 : Notre société ne peut être tenue responsable en cas de fuite d'eau résultant d'un chauffe-eau, d'une chaudière, ou autre appareil... étant trop vétuste et ayant dû être démonté/remonté pour le bon déroulement de l'intervention.

Comparatif

FOURNISSEUR	TYTGAT	FUITE DE GAZ
Visite logement	32 120	28 424
Extracteurs	1 760	2 400
Caméra	2 450	5 440
Rapport	inclus	1 760
TOTAL	**36 330**	**38 025**
ACCESSOIRES		
Détecteur CO2 pas obligatoire selon SIBELGA	ne le fait pas, pas obligatoire	13 068
Test étanchéité par Vincotte par app/par visite	154	
Test étanchéité par le fournisseur	ce n'est pas à eux de le faire	26 136
Diaphragme par appartement si besoin	187	pas communiqué
Pressostat par appartement si besoin	196	pas communiqué

4.1. Travaux Conformité GAZ : choix du fournisseur selon demande SIBELGA

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

TYTGAT	**9138**	**86,64%**
FUITE DE GAZ	**1409**	**13,36%**
Abstention	**722**	

4.2. CHOIX DU MODE DE FINANCEMENT

4.2. Travaux conformité GAZ: choix du mode de financement

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Financement par le fonds de réserve	**8824**	**89,39%**
Financement par un/des appels de fonds extraordinaire	**1047**	**10,61%**
Financement par un emprunt bancaire	**0**	**0,00%**
Abstention	**0**	

5. REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES

Pour information

6. TRAVAUX PEINTURE + RENFORT BAS DES MURS : RÉNOVATION SAS ASCENSEURS POUR TOUTES LES ENTRÉES

6.1. CHOIX DU FOURNISSEUR

Petits Travaux , Renovation Electricité , Plomberie , Chauffage , Carrelage, Maçon ,Peinture, Menuiserie , Isolation ECO , Nettoyage.

INTERVENTION 7/7
Intervention Apres , Vols , Incendie , Sinistre , Cambriolage ,Cleaning , Gardiennage .

BIOFFICE CLEANING & FACILITIES SPRL/BVBA

Chau. de Saint-Job 662
1180 Uccle
Belgium
TVA BE0644876136 BCE 644.876.136
Contact Office +3223312048
Mob Ch +32477422152 Dav +32471220971
_bioffice.cleaning.bc / _cbioffice.cleaning@gmail.com
BE28 0688 9479 5220

Devis OP Brussels ACP TWENTY ONE V2 20241130

Date de la facture : mai 31, 2024
Facturer à : ACP TWENTY ONE
TVA :
Adresse : Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles
personne de contact Kim Vunsi Garroy
Adresse de chantier 1-3 avenue des 9 Provinces
1080 Genshoren
Téléphone : +32 (0) 2 414 40 75
E-mail : kunsi.garroy@op.be
Télécopie :

QP : quantité prévue
FRP : fourniture et pose
ML : mètre courant M2 : mètre carré

architecte
Mail
Phone

	Unité	quantité	prix unitaire		
installation de chantier tetre pack , bape plastique	ff	1	380	€	380,00
	ff			€	-
déplacement	ff	1	100,00	€	100,00
reservation d'emplacement de voirie à charge du MO	ff			€	-
nuitées d'hotel	ff	0		€	-
elevateur	ff	0		€	-
echaffaudage	ff	0		€	-
container	ff	0		€	-
forfait déchets	ff	1	90	€	90,00

travaux	Unité	quantité	prix unitaire		
commun entrée bat 4 ou 2					
fourniture et pose pour les hall d'asseneur de carrelage Vinyle Dumawall4 est un revêtement mural étanche , Résistant aux UV ,Pas de joints seles , fabriqués avec la technologie révolutionnaire RCB®. RCB® signifie Rigid Core Board. C'est à-dire une dalle avec un noyau dur. Cette technologie unique et brevetée offre stabilité, étanchéité et sécurité. Il en résulte également une très forte adhésion de la couche de décor à la dalle, ce qui empêche notre couche de décor de se détacher. contraineson longitudinale de nabde de 40 cm x 260 cm hauteur fini 120 cm (panneau remplacable à la piece en cas de degats) base dachat 55euros m2 couleur à définir https://www.dumawall.com/fr?gclid=CjwKCAiAjfyqBhAsEiwA-UaaWCSgmRHxCW6vk32oCS4QR5dhIVWFeuIVvvO2G8UQBYYaKjRoCVVgQAvD_BwE	m2	32	100	€	3 200,0
fourniture d'un stock de reserve 10 m2	m2	10	55	€	550,0

OPTION A
BIOFFICE

OPTION. fourniture et pose de PANNEAUX DECOCHOC DE PROTECTION ET D'HABILLAGE. Modèle : panneau de protection et d'habillage Decochoc « Dimensions standard : 3 m x 1,30 m Options sur mesure : découpe, pliage en L ou en U, thermoformage, chanfrein Épaisseur : 2 mm « Matériau : PVC antibactérien classé M1 (BS200) et coloré dans la masse « Aspect de surface : légèrement grainé (grain "Optimac") « Finition : par encollage avec la colle acrylique SPM ou le mastic-colle universel SPM. Les joints entre panneaux peuvent être réalisés avec un joint thermosoudé ou avec un joint silicone de couleur coordonnée à la gamme « Coloris : 33 standard (fiche technique jointe)	m2	32	125		
fourniturer d'un stock de reserve 10 m2	m2	10	55		

Peinture					
Travaux de peinture plafond et murs couloir ascenseur, deux couches de peinture Paolin lavable https://paonlin.com/?gclid=CjwKCAiAsIGrBhAAEiwAE2MICAR-loqMJnjjY5-PEVkQ0MNxBM-ELSfjmHgeCiwEuVVWzGfAEMTHoCVxEQAvD_BwE. Teinte a définir	ff	45	18,0	€	810,0

TOTAL	€	5 130,0
Sous-total HTVA	€	5 130,00
Taux de la T.V.A.		6.00%
Montant de la T.V.A.	€	307,80
Acompte reçu		0
TOTAL	€	5 437,80

Le virement doit être libellés à l'ordre de BIOFFICE CLEANING BE28 0688 9479 5220

ESTIMATION DE DELAI D'EXECUTION 17 JOURS

merci pour votre fidélité.

Condition de règlement : 40% D'acompte 30 % avant le début du chantier
30 % avant le début du chantier (uniquement en cas de vente et pose de chassis ou de matériel déposent le prix de la pose)
20 % milieu de chantier 10% à la reception facture payable à reception
Le client reconnait avoir pris connaissance de nos conditions générales et les acceptées.

Blanc Nuage

OP - Office des Propriétaires

Monsieur IOPEMOU

Building Management Brussels South

Bruxelles, le 16/04/2025

Concerne : Avenue des Neuf Provinces, 1-3 à 1080 Bruxelles

DEVIS 22/07/TEC

HALL ENTREE (bâtiment n° 1)	Qté	Unité	P.U.	Total Htva
Murs et plafond				
Préparation du support (ponçage, enduisage local en réparation)	1	ff	175	€ 175,00
2 couches de peinture acrylique TRIMETAL en finition	200,8	m2	14,5	€ 2.955,10
Boiseries (moulures et plinthes) - 1 face				
Préparation du support (ponçage, égrénage, mastiquage en recherche)				
2 couches de vernis satiné en finition	1	ff	1515	€ 1.515,00

HALL ENTREE (bâtiment n° 3)	Qté	Unité	P.U.	Total Htva
Murs et plafond				
Préparation du support (ponçage, enduisage local en réparation)	1	ff	175	€ 175,00
2 couches de peinture acrylique TRIMETAL en finition	200,8	m2	14,5	€ 2.955,10
Boiseries (moulures et plinthes) - 1 face				
Préparation du support (ponçage, égrénage, mastiquage en recherche)				
2 couches de vernis satiné en finition	NE PAS FAIRE			€ 0,00

4° SAS D'Ascenseurs	Qté	Unité	P.U.	Total Htva
Murs et plafond				
Préparation du support (ponçage, enduisage local en réparation)	4	ff	105	€ 105,00
2 couches de peinture acrylique TRIMETAL en finition	4	ff	495	€ 1.980,00
Porte (1 face)				
Ponçage, égrénage, mastiquage en réparation				
2 couches de peinture émail satiné - teinte identique	4	Faces	95	€ 380,00

OPTION

4° SAS D'Ascenseurs	Qté	Unité	P.U.	Total Htva	
Murs et plafond					
Préparation du support (ponçage, enduisage local en réparation)	4	ff	105		€ 105,00
2 couches de peinture acrylique TRIMETAL en finition	4	ff	245		€ 980,00
Fourniture et pose de parquets OBERFLOR DECOCI-HOC couleur à choisir - ressaut 1,30 m - découpes des angles + soudur	4	m	975		€ 3.900,00
Porte (1 face)					
Ponçage, égrénage, mastiquage en réparation					
2 couches de peinture émail satiné - teinte identique	4	Faces	95		€ 380,00
Pose et dépose de protections + nettoyage fin de travaux	1	ff	395	€ 395,00	

Total du devis Hors TVA	€ 10.405,20
Tva 6 %	€ 868,11
Total du devis Hors TVA	€ 11.273,31

Conditions habituelles :

30 % d'acompte à la signature de la commande
30 % d'acompte - 1ère semaine des travaux
30 % d'acompte en cours de travaux
10 % à la réception

Banque :	BNG 310 1311 569 28
N° D'agréation :	27796
N° d'entreprise :	BE 472 406 309
N° d'entrepreneur :	32300

OPTION B
BLANC NUAGE

Drielindenbaan 95
1785 Merchtem
TVA BE 0 754 898 243
ING BE73 3632 0089 8760
GSM: 0 487 54 98 05
GSM: 0 497 22 69 52

Merchtem le 31.05.2024

OPTION C
CREATIVE PROJECT

OP Brussels ACP TWENTY ONE
Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles
Kim Vumi Garroy

Devis 23/2024

Adresse de chantier : 1-3 avenue des 9 Provinces, 1080 Ganshoren.

Travaux du commun...

- Installation de chantier :

. Protection du sol,

.Petit échaffaudage,

.....420,00€

- déplacement,

.....160,00€

- founiture et pose pour les hall d'assenceur de carrelage vinyle https://www.grosfillex.com/revetement-mural-mineral/1126-revetement-element-mineral-stone-tile-xl-3100038126714.html 38m² x 105€ (le matériel ne peut pas dépasser le prix de 50€/m²),

.....3'990,00€

- peindre le plafond et murs couloir ascenseur, deux couches de peinture Sigma Super Matt 45m² x 25€,

.....1'125,00€

- nettoyage et évacuation après les travaux,

.....225,00€

Prix total htva :.....5'920,00 €

Devis valable 2 semaines à compter de la date d'émission...
Tous nos prix s'entendent hors TVA 21% pour les immeubles De moins de cinq ans et TVA 6% pour les immeubles de plus de cinq ans...
Tout changement et ajout de travaux seront considérés comme supplément...
Condition de paiement :
40% a la commande
40% a l'installation du chantier
20% en cours d'execution et le solde a la fin des travaux. Ce document a ete realiser en deux exemplaire, un pour chaque cote.

CREATIVE PROJECT SRL **CLIENT**

OPTION C
CREATIVE PROJECT



Comparatif

	BIOFFICCE	BLANC NUAGE	CREATIVE PROJECT
Panneaux (1,30 m)	3200	3900	3990
Stock	550	0	0
Peinture	810	980	1125
Porte	inclus?	380	inclus?
Divers (installation du chantier,nettoyage...)	570	105	805
Total	5130	5365	5920

6.1. Travaux PEINTURE + RENFORT bas des murs : Rénovation sas ascenseurs pour toutes les entrées: choix du fournisseur

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

BIOFFICE	**231**	**2,20%**
BLANC NUAGE	**10260**	**97,80%**
CREATIVE PROJECT	**0**	**0,00%**
Abstention	**843**	

6.2. CHOIX DU MODE DE FINANCEMENT

6.2. Travaux PEINTURE + RENFORT bas des murs : Rénovation sas ascenseurs pour toutes les entrées: choix du mode de financement

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Financement par le fonds de réserve	**10118**	**93,62%**
Financement par un/des appels de fonds extraordinaire	**660**	**6,11%**
Financement par un emprunt bancaire	**30**	**0,28%**
Abstention	**95**	

7. SITUATION ASCENSEURS : RÉPARATIONS ET CONSÉQUENCES

7.1. DÉCISION QUANT À CHANGER DE FOURNISSEURS ET CONTRAT

7.1. Ascenseurs:
Décision quant à changer de fournisseurs
(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Pour / Voor	**10.780**	**98,75%**
Contre / Tegen	**136**	**1,25%**
Abstention / Onthouding	**0**	

7.2. TRAVAUX RÉPARATION ASCENSEURS DYSFONCTIONNELS + CHOIX DU MODE DE FINANCEMENT

7.2.1. Ascenseurs: Travaux Réparation ascenseurs dysfonctionnels

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Pour / Voor	**106**	**1,03%**
Contre / Tegen	**10.226**	**98,97%**
Abstention / Onthouding	**0**	

7.2.2. Ascenseurs: choix du mode de financement

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Financement par le fonds de réserve	**0**	**#DIV/0!**
Financement par un/des appels de fonds extraordinaire	**0**	**#DIV/0!**
Financement par un emprunt bancaire	**0**	**#DIV/0!**
Abstention	**0**	

8. TRAVAUX : SOL ENTRÉE PARKING ENTRE RUE ET BARRIÈRE + MODE DE FINANCEMENT

DERDE CONSTRUCT NV

Res Twenty One
p/a OP
Kim Vumi-Garroy
Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles

Wichelen, 26 april 2024

Betreft: Res Twenty One - Av des Neuf Provinces 1-3 - 1083 Ganshoren
lokaal ingrepen in kader van infiltraties
O. Ref: KD.PO.2023-007 versie D
U. Ref:

Geachte Mevrouw,

Aansluitend op uw prijsaanvraag danken wij u reeds voor het gestelde vertrouwen en bieden wij u dan ook graag onze offerte aan voor het project vermeld in rubriek volgens beschrijving

Specifieke voorwaarden:
Eenheidsprijzen op datum van heden, exclusief 6 % BTW.
Afwijking van meer dan 10 % op de vermoedelijke hoeveelheden, kan aanleiding geven tot prijswijzigingen.

Geldigheid van deze offerte: 30 dagen
Water en elektriciteit: ten laste van de klant
Werf toegankelijk voor machines tot 2,5 ton.
Kosten voor veiligheidscoördinator of kosten voortvloeiend uit bijkomende maatregelen opgelegd door de veiligheidscoördinator zijn ten laste van de klant.
Bij het toepassen van een PMMA-applicatie, kan er geurhinder ontstaan. De dampen zijn niet giftig.
Nietemin adviseren wij een voldoende ventilatie
Uitvoeringstermijn: te bepalen in gemeen overleg
De eenheidsprijzen zijn geldig voor een uitvoering tussen maart en eind oktober
De uit te voeren werken zijn weersgevoelig. Weerverlet dagen worden bepaald volgens de werfsituatie.
Deze dagen kunnen afwijken van de dagen erkend door het KMI.

Algemene voorwaarden: zie ommezijde

Voor bijkomende inlichtingen staan wij steeds ter uwer beschikking.

Inmiddels verblijven we met de meeste hoogachting.

Karel Derde, ing
v. vert. KATAYAN bv
Gedelegeerd Bestuurder

DERDE CONSTRUCT NV

Res Twenty One
p/a OP
Kim Vumi-Garroy
Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles

Wichelen, le 26 avril 2024

Betreft: Res Twenty One - Av des Neuf Provinces 1-3 - 1083 Ganshoren
réparation divers dans le cadre d'infiltration
O. Ref: KD.PO.2023-007 version D
U. Ref:

Madame,

Suite à votre demande de prix, nous vous remercions pour votre confiance. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre offre pour le projet mentionné sous rubrique suivant la description

Conditions spécifiques:
Prix unitaire à la date d'aujourd'hui, exclusif 6 % TVA
Variation de plus de 10 % sur les quantité présumées peuvent provoqué des révisions de prix.

Validité de cet offre: 30 jours
Eau et électricité: à charge du client
Chantier accessible pour des engins jusqu'à 2,5 ton
Les coûts de coordonnateur de la sécurité ou les charges découlant de mesures supplémentaires imposées par le coordonnateur de la sécurité sont à la charge du client.
Une application en PMMA peut provoquer un odeur important. Cet odeur n'est pas toxique. Néanmoins nous conseillons de ventiler suffisament les endroits
Délais d'exécution: à convenir
Les prix unitaires sont valables pour une exécution de mars jusqu'à fin octobre
Les travaux à exécuter sont sensible aux conditions climatiques. Les jours d'intempéries seront basées aux conditions sur chantier. Ceux-ci peuvent être différemment de ceux reconnu par le IRM

Au cas où il y une différence entre la version en néerlandais et la version en français, la version en néerlandais aura la priorité.

Conditions générales: voir verso

Nous restons à votre disposition pour toute ample info.

Salutations distinguées

Karel Derde, ing
v. vert. KATAYAN bv
Administrateur délégué

DERDE CONSTRUCT NV

ALGEMENE VOORWAARDEN

1. Elke verbintenis aangegaan met DERDE CONSTRUCT betekent de aanvaarding van deze algemene voorwaarden.

2. DERDE CONSTRUCT wijst formeel alle algemene, aankoop-, verkoop- of aannemingsvoorwaarden af, welke voorkomen op brieven of documenten uitgaande van opdrachtgevers, leveranciers of onderaannemers. Enkel deze algemene voorwaarden zijn van toepassing, behoudens anders luidend uitdrukkelijk of schriftelijk akkoord.

3. De offertes van DERDE CONSTRUCT blijven maximaal één maand geldig tenzij de offerte zelf een andere termijn vermeldt.

4. De leverings- en uitvoeringstermijnen worden aan de opdrachtgever enkel ten titel van inlichting gegeven en binden DERDE CONSTRUCT niet.
DERDE CONSTRUCT kan nooit gehouden zijn tot het betalen van enige schadevergoeding omwille van een laattijdige levering.

DERDE CONSTRUCT wijst alle verantwoordelijkheid af voor de niet-uitvoering of laattijdige uitvoering van werken of levering van goederen wegens overmacht. Onder overmacht wordt ondermeer – doch niet limitatief – verstaan guur weer, regen, vorst, oorlog, stakingen, grondverschuivingen, overstromingen, brand, ongeval, schaarste aan vervoermiddelen, energie of grondstoffen.

5. Wanneer de overeenkomst eenzijdig wordt verbroken door de opdrachtgever alvorens de werken zijn aangevangen, is deze een onherleidbare schadevergoeding verschuldigd, gelijk aan 30% van de waarde van de bestelling, tenzij DERDE CONSTRUCT een grotere schade kan aantonen.
Wanneer de overeenkomst eenzijdig wordt verbroken door de opdrachtgever tijdens de uitvoering van de overeenkomst, zal de opdrachtgever alle reeds uitgevoerde werken en geleverde materialen dienen te betalen aan DERDE CONSTRUCT met daarbovenop een schadevergoeding gelijk aan 30% van het saldo van de bestelling, tenzij DERDE CONSTRUCT een grotere schade kan aantonen.

6. De studies, plannen, tekeningen, modellen en stalen aan de opdrachtgever overhandigd, blijven eigendom van DERDE CONSTRUCT. Zij moeten haar op het eerste verzoek teruggegeven worden en mogen niet gekopieerd of aan derden afgestaan worden.

7. Ingeval van ondergrondse werken moet de opdrachtgever steeds vóór de uitvoering van de werken de liggingplannen van alle nutsleidingen overhandigen aan DERDE CONSTRUCT. In het negatieve geval is DERDE CONSTRUCT niet aansprakelijk voor eventuele schade die hierdoor wordt veroorzaakt.

8. Alle kosten voor proeven of testen uitgevoerd in het kader van de door DERDE CONSTRUCT uitgevoerde werken voor de opdrachtgever zijn ten laste van de opdrachtgever.

9. De opmeting van de uitgevoerde werken vindt plaats onmiddellijk na het beëindigen van de werken en bij voorkeur in aanwezigheid van de opdrachtgever. In geval van afwezigheid van de opdrachtgever of van zijn afgevaardigde is alleen en definitief de opmeting van DERDE CONSTRUCT van toepassing indien deze niet binnen de acht dagen bij aangetekend schrijven omstandig en gemotiveerd wordt betwist.

10. Klachten dienen bij aangetekend schrijven te gebeuren binnen de acht dagen na de vaststelling ervaring en dit op straffe van verval.

11. De facturen zijn contact en zonder korting betaalbaar te Wichelen, Meerbos 4a ten laatste tien dagen na factuurdatum. Betwistingen en eventuele opmerkingen op de facturen dienen, op straffe van verval, te gebeuren bij aangetekend schrijven binnen de acht dagen na factuurdatum.

12. Bij niet-betaling van de facturen op de vervaldag zal van rechtswegen en zonder dat hiervoor een voorafgaande ingebrekestelling noodzakelijk is een intrest van 12% per jaar verschuldigd zijn en een schadevergoeding van 15%.

13. De gehele of gedeeltelijke ingebruikname van uitgevoerde werken of de betaling van de verschuldigde bedragen impliceert de definitieve aanvaarding van de uitgevoerde werken door de opdrachtgever.

14. De geleverde goederen blijven de volledige eigendom van DERDE CONSTRUCT tot de algehele betaling van de uitgevoerde leveringen en werken.

15. Voor alle geschillen zijn enkel de rechtbanken van het gerechtelijk arrondissement Brussel bevoegd.

DERDE CONSTRUCT NV

CONDITIONS GENERALES

1. Chaque contrat conclu avec DERDE CONSTRUCT implique l'acceptation des présentes conditions générales.

2. DERDE CONSTRUCT rejette formellement toutes les conditions générales, d'achat, de vente ou de construction, qui figurent sur des lettres ou documents qui partent des maitres d'ouvrage, des fournisseurs ou des soustraitants. Uniquement les présentes conditions générales sont d'application, sauf dispositions contractuelles en sens contraire acceptées expressément et par écrit.

3. Les devis de DERDE CONSTRUCT restent maximum un mois valable sauf si le devis même mentionne un autre délai.

4. Les délais de livraisons et d'exécution donnés au maitres d'ouvrage uniquement à titre informatif ne lient DERDE CONSTRUCT en aucun cas.
DERDE CONSTRUCT ne peut jamais être tenu à payer une quelconque indemnité à cause d'une livraison tardive. DERDE CONSTRUCT rejette toute résponsabilité pour la non-exécution ou exécution tardive des travaux ou livraison des biens par force majeure. On entend par force majeure entre autres- mais pas limitatif- un froid âpre, pluie, gel, guerre, grèves, glissements de terre, inondations, incendie, accident, manque de véhicules de transport, énergie ou matières.

5. Si le contrat est résilié unilateralement par le maitre d'ouvrage avant que les travaux ont été commencés, une indemnité inréductible de 30% de la valeur de la commande est due, sauf si DERDE CONSTRUCT peut démontrer un dommage plus grand.
Si le contrat est résilié unilateralement par le maitre d'ouvrage durant l'exécution des travaux, le maitre d'ouvrage payera à DERDE CONSTRUCT tous les travaux déjà exécutés et les materiaux livrés, en outre une indemnité de 30% du solde de la commande, sauf si DERDE CONSTRUCT peut démontrer un dommage plus grand.

6. Les études, plans, dessins, modèles et échantillons remis au maitre d'ouvrage, restent la propriéte de DERDE CONSTRUCT. Ils doivent être restitués à elle à sa première demande et ne peuvent pas être copiés ou cédés à des tiers.

7. Au cas des travaux au souterrain le maitre d'ouvrage doit toujours, avant l'exécution des travaux, remettre les plans de position des conduits utilitaires à DERDE CONSTRUCT. Le cas négatif DERDE CONSTRUCT n'est pas responsable pour le dommage eventuellement causé par ce fait.

8. Tous les frais pour les essais ou tests dans le cadre des travaux exécutés par DERDE CONSTRUCT pour le maitre d'ouvrage sont à charge du maitre d'ouvrage.

9. Le mesurage des travaux exécutés a lieu immédiatement après la fin des travaux et de préférence en présence du maitre d'ouvrage. En cas d'absence du maitre d'ouvrage ou d'un représantant le mesurage de DERDE CONSTRUCT est uniquement et définitivément applicable si celui-ci n'est pas contesté circonstancié et motivé par courrier recommandé dans les huit jours.

10. Des plaintes doivent être faites par courrier recommandé dans les huit jours de la constatation et ceci sous peine d'échéance.

11. Les factures sont payables au comptant et sans escompte à Wichelen, Meerbos 4a au plus tard dix jour après la date de la facture. Des contestations ou éventuelles remarques doivent être faites , à pein d'échéance par courrier recommandé dans les huit jours de la date de la facture.

12. En cas de non-paiement des factures à son d'échéance un intérêt de 12% l'an et une indemnité de 15% sera dus de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable est nécessaire.

13. La mise en service totale ou partielle des travaux exécutés ou le paiement des montants dus implique l'acceptation définitive des travaux exécutés par le maitre d'ouvrage.

14. Les produits livrés restent l'entière propriété de DERDE CONSTRUCT jusqu'au moment de paiement intégral des livraisons et travaux exécutés.

15. En cas de litige uniquement les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. Le droit belge est exclusivement applicable.

DERDE CONSTRUCT nv

KD.PO.2023.007.C-NL

Post	Omschrijving	Eenheid		Eenheids-prijs (€)	Hoeveel-heid	TOTAAL (€)
C	BETONHERSTEL BALK KELDER					
i	omzichtig wegkappen van betonrot en vrijmaken wapening tot aan onaangetast betonijzer	PM				
ii	Betonstaal (roest): zandstralen	PM				
iii	behandelen van betonstaal met inhibitor	PM				
iv	leveren en plaatsen van herstelmortel type (d <= cm) inclusief brandlaag	VH	dm²	19,99	117	2.338,83
D	HERSTELLING INRIT - 2 fasen					
1	Werfafsluiting: plaatsing, verhuur voor de duur van de werf en wegname	FF		319,04	1	319,04
2	Verharding in klinkers: omzichtig opbreken, reinigen en stockage ter plaatse, inclusief opbraak fundering en legbed (totale dikte <=20 cm - oppervl = +/- 10 m²)	FF		612,00	1	612,00
3	Betonklinkers (herbuik) breedte = 0,5 m - totale lengte = 10 m: reinigen en plaatsen, inclusief leveren en openspreiden legzand (d = +/- 4 cm)	FF		576,24	1	576,24
4	Watergreppel in beton (l = +/- 10 m): uitbraak, afvoer en storten inclusief fundering	FF		197,10	1	197,10
5	Greppel in beton (30x(2x15)x6 - hol - grijs - BENOR): leveren en plaatsen inclusief fundering en stut in mager beton	FF		759,11	1	759,11
6	Zaagsnede in asfalt (5 cm < diepte <= 10 cm)	FF		142,29	1	142,29
7	Verharding in (giet)asfalt (oppervl <= 10 m² - d <= 8 cm - niet teer-houdend): uitbraak, afvoer en storten	FF		883,30	1	883,30
8	Lokaal herstel verharding (oppervl <= 10 m²): reinigen ondergrond; leveren en plaatsen koud asfalt	FF		2.167,96	1	2.167,96
	PM = Pro Memorie					
	SOG = Som over het geheel					
	FH = Forfaitaire hoeveelheid					
	FF = Forfait					
	VH = Vermoedelijke Hoeveelheid					
	TP = TotaalPrijs					
	TRB = Te Rechtvaardigen Bedrag					
		subtotaal				7.995,87 €
		BTW			6%	479,75 €
		TOTAAL				8.475,62 €

DERDE CONSTRUCT nv

KD.PO.2023.007.C-FR

Poste	Description	Unité		Prix Unitaire (€)	Quantité	TOTAL (€)
C	REPARATION BETON POUTRE CAVE					
i	décapage soigneusement du corrosion du béton, jusqu'à l'armature sain	PM				
ii	Acier (rouille): sablage	PM				
iii	traitement de l'acier avec un inhibitor	PM				
iv	fourniture et pose d'un mortier de réparation type (ép. <= cm), inclus couche d'adhérence	QP	dm²	19,99	117	2.338,83
D	REPARATION ENTREE - 2 fases					
1	Clôture de chantier: pose, location pour la durée du chantier en enlevement	FF		319,04	1	319,04
2	Revêtement en klinkers: dépose soigneusement, nettoyage et stockage sur place, inclus enlèvement de la fondation et du lit de pose (ép. total <= 0 cm - surface = +/- m²)	FF		612,00	1	612,00
3	Clinkers en béton- récup - larg = m - long = +/- m: repose, inclus fourniture et pose de sable de pose (ép = +/- 0 cm)	FF		576,24	1	576,24
4	Fillet d'eau en béton (l = +/- m): enlèvement, évacuation et frais de versage de inclus fondation	FF		197,10	1	197,10
5	Fillet d'eau en béton (30x(2x15)x6 - creux - gris - BENOR): fourniture et pose, inclus fondation et contrebutage en béton maigre	FF		759,11	1	759,11
6	Sciage revêtement en asphalte (5 cm < ép <= 10 cm)	FF		142,29	1	142,29
7	Revêtement en asphalte (coulé) - (surf. <= - ép. <= 0 cm - ne pas tenant du goudron): enlèvement, évacuation et frais de versage	FF		883,30	1	883,30
8	Réparion local revêtement (surf <= m²): nettoyage support; fourniture et pose asphalte froide	FF		2.167,96	1	2.167,96
	PM = Pro Memoire					
	SG = Somme Global					
	QF = Quantité Forfaitaire					
	FF = Forfait					
	QP = Quantité Présumé					
	SAJ : Somme à justifier					
		subtotal				7.995,87 €
		TVA			6%	479,75 €
		TOTAL				8.475,62 €

8.1. Travaux : Sol entrée parking entre rue et barrière

(Vote à la Majorité des 2/3 Art. 3.88§1er 1º)

Pour / Voor	8.489	82,35%
Contre / Tegen	1.819	17,65%
Abstention / Onthouding	121	

8.2. Travaux : Sol entrée parking entre rue et barrière - choix du mode de financement

(Vote à la Majorité Absolue Art. 3.87§8)

Financement par le fonds de réserve	**9271**	**91,53%**
Financement par un/des appels de fonds extraordinaire	**526**	**5,19%**
Financement par un emprunt bancaire	**332**	**3,28%**
Abstention	**95**	

9. RÉNOVATION / ISOLATION TOITURE

Pour information

DERDE CONSTRUCT NV

Res Twenty One
p/a OP
Kim Vumi-Garroy
Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles

Wichelen, le 19 avril 2024

Betreft: Res Twenty One - Av des Neuf Provinces 1-3 - 1083 Ganshoren
renovation l'étanchéité toiture
O. Ref: KD.PO.2024-043 version A
U. Ref:

Madame,

Suite à votre demande de prix, nous vous remercions pour votre confiance. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre offre pour le projet mentionné sous rubrique suivant la description

Conditions spécifiques:
Prix unitaire à la date d'aujourd'hui, exclusif 6 % TVA
Variation de plus de 10 % sur les quantité présumées peuvent provoqué des révisions de prix.

Validité de cet offre: 30 jours
Eau et électricité: à charge du client
Les coûts de coordonnateur de la sécurité ou les charges découlant de mesures supplémentaires imposées par le coordonnateur de la sécurité sont à la charge du client.
Une application en PMMA peut provoquer un odeur important. Cet odeur n'est pas toxique. Néanmoins nous conseillons de ventiler suffisament les endroits
Délais d'exécution: à convenir
Les prix unitaires sont valables pour une exécution de mars jusqu'à fin octobre
Les travaux à exécuter sont sensible aux conditions climatiques. Les jours d'intempéries seront basées aux conditions sur chantier. Ceux-ci peuvent être différemment de ceux reconnu par le IRM

Au cas où il y une différence entre la version en néerlandais et la version en français, la version en néerlandais aura la priorité.

Conditions générales: voir verso

Nous restons à votre disposition pour toute ample info.

Salutations distinguées

Karel Derde, ing
v. vert. KATAXAN bv
Administrateur délégué

DERDE CONSTRUCT NV

Res Twenty One
p/a OP
Kim Vumi-Garroy
Rue Vilain XIIII 53-55
1000 Bruxelles

Wichelen, 19 april 2024

Betreft: Res Twenty One - Av des Neuf Provinces 1-3 - 1083 Ganshoren
renovatie dakdichting
O. Ref: KD.PO.2024-043 versie A
U. Ref:

Geachte Mevrouw,

Aansluitend op uw prijsaanvraag danken wij u reeds voor het gestelde vertrouwen en bieden wij u dan ook graag onze offerte aan voor het project vermeld in rubriek volgens beschrijving

Specifieke voorwaarden:
Eenheidsprijzen op datum van heden, exclusief 6 % BTW.
Afwijking van meer dan 10 % op de vermoedelijke hoeveelheden, kan aanleiding geven tot prijswijzigingen.

Geldigheid van deze offerte: 30 dagen
Water en elektriciteit: ten laste van de klant
Kosten voor veiligheidscoördinator of kosten voortvloeiend uit bijkomende maatregelen opgelegd door de veiligheidscoördinator zijn ten laste van de klant.
Bij het toepassen van een PMMA-applicatie, kan er geurhinder ontstaan. De dampen zijn niet giftig.
Nietemin adviseren wij een voldoende ventilatie
Uitvoeringstermijn: te bepalen in gemeen overleg
De eenheidsprijzen zijn geldig voor een uitvoering tussen maart en eind oktober
De uit te voeren werken zijn weersgevoelig. Weerverlet dagen worden bepaald volgens de werfsituatie.
Deze dagen kunnen afwijken van de dagen erkend door het KMI.

Algemene voorwaarden: zie ommezijde

Voor bijkomende inlichtingen staan wij steeds ter uwer beschikking.

Inmiddels verblijven we met de meeste hoogachting.

Karel Derde, ing
v. vert. KATAXAN bv
Gedelegeerd Bestuurder

DERDE CONSTRUCT NV

CONDITIONS GENERALES

1. Chaque contrat conclu avec DERDE CONSTRUCT implique l'acceptation des présentes conditions générales.

2. DERDE CONSTRUCT rejette formellement toutes les conditions générales, d'achat, de vente ou de construction, qui figurent sur des lettres ou documents qui partent des maîtres d'ouvrage, des fournisseurs ou des sous-traitants. Uniquement les présentes conditions générales sont d'application, sauf dispositions contractuelles en sens contraire acceptées expressément et par écrit.

3. Les devis de DERDE CONSTRUCT restent maximum un mois valable sauf si le devis même mentionne un autre délai.

4. Les délais de livraisons et d'exécution donnés au maître d'ouvrage uniquement à titre informatif ne lient DERDE CONSTRUCT en aucun cas.
DERDE CONSTRUCT ne peut jamais être tenu à payer une quelconque indemnité à cause d'une livraison tardive. DERDE CONSTRUCT rejette toute responsabilité pour la non-exécution ou exécution tardive des travaux ou livraison des biens par force majeure. On entend par force majeure entre autres- mais pas limitatif- un froid âpre, pluie, gel, guerre, grèves, glissements de terre, inondations, incendie, accident, manque de véhicules de transport, énergie ou matières.

5. Si le contrat est résilié unilatéralement par le maître d'ouvrage avant que les travaux ont été commencés, une indemnité irréductible de 30% de la valeur de la commande est due, sauf si DERDE CONSTRUCT peut démontrer un dommage plus grand. Si le contrat est résilié unilatéralement par le maître d'ouvrage durant l'exécution des travaux, le maître d'ouvrage payera à DERDE CONSTRUCT tous les travaux déjà exécutés et les materiaux livrés, en outre une indemnité de 30% du solde de la commande, sauf si DERDE CONSTRUCT peut démontrer un dommage plus grand.

6. Les études, plans, dessins, modèles et échantillons remis au maître d'ouvrage, restent la propriété de DERDE CONSTRUCT. Ils doivent être restitués à elle à sa première demande et ne peuvent pas être copiés ou cédés à des tiers.

7. Au cas des travaux au souterrain le maître d'ouvrage doit toujours, avant l'exécution des travaux, remettre les plans de position des conduits utilitaires à DERDE CONSTRUCT. Le cas négatif DERDE CONSTRUCT n'est pas responsable pour le dommage eventuellement causé par ce fait.

8. Tous les frais pour les essais ou tests dans le cadre des travaux exécutés par DERDE CONSTRUCT pour le maître d'ouvrage sont à charge du maître d'ouvrage.

9. Le mesurage des travaux exécutés a lieu immédiatement après la fin des travaux et de préférence en présence du maître d'ouvrage. En cas d'absence du maître d'ouvrage ou d'un représantant le mesurage de DERDE CONSTRUCT est uniquement et définitivément applicable si celui-ci n'est pas contesté circonstancié et motivé par courrier recommandé dans les huit jours.

10. Des plaintes doivent être faites par courrier recommandé dans les huit jours de la constatation et ceci sous peine d'échéance.

11. Les factures sont payables au comptant et sans escompte à Wichelen, Meerbos 4a au plus tard dix jour après la date de la facture. Des contestations ou éventuelles remarques doivent être faites , à pein d'échéance par courrier recommandé dans les huit jours de la date de la facture.

12. En cas de non-paiement des factures à son d'échéance un intérêt de 12% l'an et une indemnité de 15% sera dus de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable est nécessaire.

13. La mise en service totale ou partielle des travaux exécutés ou le paiement des montants dus implique l'acceptation définitive des travaux exécutés par le maître d'ouvrage.

14. Les produits livrés restent l'entière propriété de DERDE CONSTRUCT jusqu'au moment de paiement intégral des livraisons et travaux exécutés.

15. En cas de litige uniquement les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. Le droit belge est exclusivement applicable.

DERDE CONSTRUCT NV

ALGEMENE VOORWAARDEN

1. Elke verbintenis aangegaan met DERDE CONSTRUCT betekent de aanvaarding van deze algemene voorwaarden.

2. DERDE CONSTRUCT wijst formeel alle algemene, aankoop-, verkoop- of aannemingsvoorwaarden af, welke voorkomen op brieven of documenten uitgaande van opdrachtgevers, leveranciers of onderaannemers. Enkel deze algemene voorwaarden zijn van toepassing, behoudens anders luidend uitdrukkelijk of schriftelijk akkoord.

3. De offertes van DERDE CONSTRUCT blijven maximaal één maand geldig tenzij de offerte zelf een andere termijn vermeldt.

4. De leverings- en uitvoeringstermijnen worden aan de opdrachtgever enkel ten titel van inlichting gegeven en binden DERDE CONSTRUCT niet.
DERDE CONSTRUCT kan nooit gehouden zijn tot het betalen van enige schadevergoeding omwille van een laattijdige levering.

DERDE CONSTRUCT wijst alle verantwoordelijkheid af voor de niet-uitvoering of laattijdige uitvoering van werken of levering van goederen wegens overmacht. Onder overmacht wordt ondermeer – doch niet limitatief – verstaan guur weer, regen, vorst, oorlog, stakingen, grondverschuivingen, overstromingen, brand, ongeval, schaarste aan vervoermiddelen, energie of grondstoffen.

5. Wanneer de overeenkomst eenzijdig wordt verbroken door de opdrachtgever alvorens de werken zijn aangevangen, is deze een onherleidbare schadevergoeding verschuldigd, gelijk aan 30% van de waarde van de bestelling, tenzij DERDE CONSTRUCT een grotere schade kan aantonen.
Wanneer de overeenkomst eenzijdig wordt verbroken door de opdrachtgever tijdens de uitvoering van de overeenkomst, zal de opdrachtgever alle reeds uitgevoerde werken en geleverde materialen dienen te betalen aan DERDE CONSTRUCT met daarbovenop een schadevergoeding gelijk aan 30% van het saldo van de bestelling, tenzij DERDE CONSTRUCT een grotere schade kan aantonen.

6. De studies, plannen, tekeningen, modellen en stalen aan de opdrachtgever overhandigd, blijven eigendom van DERDE CONSTRUCT. Zij moeten haar op het eerste verzoek teruggegeven worden en mogen niet gekopieerd of aan derden afgestaan worden.

7. Ingeval van ondergrondse werken moet de opdrachtgever steeds vóór de uitvoering van de werken de liggingplannen van alle nutsleidingen overhandigen aan DERDE CONSTRUCT. In het negatieve geval is DERDE CONSTRUCT niet aansprakelijk voor eventuele schade die hierdoor wordt veroorzaakt.

8. Alle kosten voor proeven of testen uitgevoerd in het kader van de door DERDE CONSTRUCT uitgevoerde werken voor de opdrachtgever zijn ten laste van de opdrachtgever.

9. De opmeting van de uitgevoerde werken vindt plaats onmiddellijk na het beëindigen van de werken en bij voorkeur in aanwezigheid van de opdrachtgever. In geval van afwezigheid van de opdrachtgever of van zijn afgevaardigde is alleen en definitief de opmeting van DERDE CONSTRUCT van toepassing indien deze niet binnen de acht dagen bij aangetekend schrijven omstandig en gemotiveerd wordt betwist.

10. Klachten dienen bij aangetekend schrijven te gebeuren binnen de acht dagen na de vaststelling ervaring en dit op straffe van verval.

11. De facturen zijn contact en zonder korting betaalbaar te Wichelen, Meerbos 4a ten laatste tien dagen na factuurdatum. Betwistingen en eventuele opmerkingen op de facturen dienen, op straffe van verval, te gebeuren bij aangetekend schrijven binnen de acht dagen na factuurdatum.

12. Bij niet-betaling van de facturen op de vervaldag zal van rechtswegen en zonder dat hiervoor een voorafgaande ingebrekestelling noodzakelijk is een intrest van 12% per jaar verschuldigd zijn en een schadevergoeding van 15%.

13. De gehele of gedeeltelijke ingebruikname van uitgevoerde werken of de betaling van de verschuldigde bedragen impliceert de definitieve aanvaarding van de uitgevoerde werken door de opdrachtgever.

14. De geleverde goederen blijven de volledige eigendom van DERDE CONSTRUCT tot de algehele betaling van de uitgevoerde leveringen en werken.

15. Voor alle geschillen zijn enkel de rechtbanken van het gerechtelijk arrondissement Brussel bevoegd.

DERDE CONSTRUCT

KD.PO.2024.043-FR

Poste	Description	Unité		Prix Unitaire (€)	Quantité	TOTAL (€)
A	INSTALLATION DE CHANTIER					
1	sanitaire de chantier (toilet chémique, inclus nettoyage hebdomadaire) - pour la durée du chantier	FF		441,00	1	441,00
2	Zone de stockage (RdC): pose, location pour la durée du chantier et enlèvement de +/- & pc clôture Heras			852,95	1	852,95
3	Occupation voie publique/pose de contenair de chantier: administration et taxes	SAJ		1.950,99	1	1.950,99
	remarque: les pièces justificatives seront jointes au décompte final			0,00		0,00
4	Protection collective: pose, laction pour la durée du chantier et enlèvement (+/- m)	FF		2.995,62	1	2.995,62
5	Elévatur de chantier (personel et matériél - poids < 600 kg): pose, location pour la durée du chantier et enlèvement	FF		9.102,24	1	9.102,24
	NIV + 22					
B	TRAVAUX PREPARATIVES					
1	Profil de rive: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	m	13,88	142,2	1.973,74
2	Etanchéité (bitumineux): enlèvement, évacuation et frais de versage (ép. <= 0 cm)	QP	m²	30,49	491,49	14.985,53
3	Remontées (bitumineux - hauteur <= 0 cm)+solins en Alu/Zn/Pb : enlèvement, évacuation et frais de versage de l'étanchéité	QP	m	16,10	246,36	3.966,40
4	Remontées (bitumineux - hauteur <= 0 cm): enlèvement, évacuation et frais de versage de l'étanchéité	QP	m	16,10	142,2	2.289,42
5	Cheminée de ventilation: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	pc	69,39	28	1.942,92
6	Percée de toiture: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	pc	69,39	10	693,90
C	SUPPORT					
	Pour assurer la bonne évacuation des eaux de pluie, la pente du support sera au moins 1,5 % vers les avaloir. (corrections non-inclus)					
1	Ponçage du support remontée (haut <= cm)	QP	m	5,20	56	291,20
2	Cimentage support remontées (h <= cm)	QP	m	11,25	332,56	3.741,30
E	ETANCHEITE					
1	Etanchéité + isolation - surface horizontale					
1.1	Primer d'accrochage (Sopradere Quick)- 300 gr/m²: fourniture et pose	QP	m²	3,66	491,49	1.798,85
1.2	Soprarock PB P4: fourniture et soudé à la flamme - sous-couche	QP	m²	22,03	491,49	10.827,52
1.3	Isolation thermique type 12754,1655 (ou similair) - ép = cm: fourniture et pose (collage PU)	QP	m²	25,95	491,49	12.754,17
1.4	Soprastick Venti : fourniture et pose - sous-couche	QP	m²	17,34	491,49	8.522,44

DERDE CONSTRUCT

KD.PO.2024.043-NL

Post	Omschrijving	Eenheid		Eenheids-prijs (€)	Hoeveel-heid	TOTAAL (€)
A	WERFINSTALLATIE					
1	werfsanitair - (chemisch toilet inclusief wekelijkse reiniging) - voor de duur van de werf	FF		441,00	1	441,00
2	Werf/stockage-zone gelijkvloers: plaatsen, verhuur voor de duur van de werf en wegname van +/- st Herasheikwerk			852,95	1	852,95
3	Inname openbare weg - puincontainer: verzorgen van vergunning, inclusief gemeentetaks	TRB		1.950,99	1	1.950,99
	Opm: stavingsdocumenten worden bij de afrekening gevoegd					
4	Collectieve bescherming: plaatsen, verhuur voor de duur van de werf en wegnamen (+/- m)	FF		2.995,62	1	2.995,62
5	Personen- en goederenlift (< 600 kg): plaatsen, verhuur voor de duur van de werf en wegname	FF		9.102,24	1	9.102,24
	NIV + 22					
B	VOORBEREIDENDE WERKEN					
1	Dakrandprofiel: opbraak, afvoer en storten	VH	m	13,88	142,2	1.973,74
2	Waterdichting (bitumineus): uitbraak, afvoer en storten (d <= 0 cm)	VH	m²	30,49	491,49	14.985,53
3	Opstanden (h <= 0 cm): uitbraak, afvoer en storten, inclusief klemprofiel in alu/Zn/Pb-slab	VH	m	16,10	246,36	3.966,40
4	Opstanden (bitumineus - h <= 0 cm): uitbraak, afvoer en storten	VH	m	16,10	142,2	2.289,42
5	Verluchtingspijp: opbraak, afvoer en storten	VH	st	69,39	28	1.942,92
6	Dakdoorvoer (horizontaal/vertikaal): opbraak, afvoer en storten	VH	st	69,39	10	693,90
C	DRAAGVLAK					
	Om een goede afwatering te verzekeren zal het draagvlak onder helling liggen met een minimum helling van 1.5 % richting waterslikkers. (correctiewerken niet inbegrepen)					
1	(Vlak)Schuren van opstanden (h <= cm)	VH	m	5,20	56	291,20
2	Cementeren van opstanden (h <= cm)	VH	m	11,25	332,56	3.741,30
E	WATERDICHTING					
1	Waterdichting + isolatie - plat vlak:					
1.1	Primer (Sopradere - quick): leveren en plaatsen van hechtvernis - 300 gr/m²	VH	m²	3,66	491,49	1.798,85
1.2	Soprarock PB P4: leveren en vlamlassen in het volle vlak - onderlaag	VH	m²	22,03	491,49	10.827,52
1.3	Thermische isolatie type 491,49 (of gelijkwaardig) - dikte = cm: leveren en plaatsen (verlijmen met PU)	VH	m²	25,95	491,49	12.754,17
1.4	Soprastick Venti : leveren en plaatsen - lassen van naden - onderlaag	VH	m²	17,34	491,49	8.522,44
1.5	Sopralene Techno 4 AF C1-FR : leveren en vlamlassen in het volle vlak - bovenlaag	VH	m²	19,25	491,49	9.461,18

Poste	Description	Unité		Prix Unitaire (€)	Quantité	TOTAL (€)
1.5	Sopralene Techno 4 AF C1-FR: fourniture et souder à la flamme - couche final	QP	m²	19,25	491,49	9.461,18
2	Etanchéité - remontées - développé = cm	QP	m	23,16	388,56	8.999,05
2.1	Primer d'accrochage (Sopradere Quick)- 300 gr/m²: fourniture et pose					
2.2	Chanfrein (Rockwool): fourniture et pose					
2.3	Soprarock PB P4: fourniture et soudé à la flamme - sous-couche					
2.4	Sopralene Techno 4 AF C1-FR: fourniture et souder à la flamme - couche final					
3	Solin en Zn: fourniture et pose y compris fixations mécaniques et resserrage souple	QP	m	27,35	246,36	6.737,95
4	Profil de rive de toiture en Zn: fourniture et pose	QP	m	53,07	142,2	7.546,55
5	Drain ø 95 mm (bavette souple + tuyau en alu): fourniture et pose	QP	pc	100,05	10	1.000,50
6	Cheminée de ventilation en ALU ø 90-100 incl. chapeau: fourniture et pose	QP	pc	94,08	28	2.634,24
	NIV + 23					
B	TRAVAUX PREPARATIVES					
1	Profil de rive: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	m	9,26	149,2	1.381,59
2	Etanchéité (bitumineux): enlèvement, évacuation et frais de versage (ép. <= 0 cm)	QP	m²	38,36	537,14	20.604,69
3	Remontées (bitumineux - hauteur <= 0 cm)+solins en Alu/Zn/Pb : enlèvement, évacuation et frais de versage de l'étanchéité	QP	m	16,10	162,35	2.613,84
4	Remontées (bitumineux - hauteur <= 0 cm): enlèvement, évacuation et frais de versage de l'étanchéité	QP	m	16,10	149,2	2.402,12
5	Cheminée de ventilation: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	pc	69,39	10	693,90
6	Percée de toiture: enlèvement, évacuation et frais de versage	QP	pc	69,39	8	555,12
C	SUPPORT					
	Pour assurer la bonne évacuation des eaux de pluie, la pente du support sera au moins 1,5 % vers les avaloir. (corrections non-inclus)					
1	Cimentage support remontées (h <= cm)	QP	m	11,25	311,55	3.504,94
E	ETANCHEITE					
1	Etanchéité + isolation - surface horizontale					
1.1	Primer d'accrochage (Sopradere Quick)- 300 gr/m²: fourniture et pose	QP	m²	4,58	537,14	2.460,10
1.2	Soprarock PB P4: fourniture et soudé à la flamme - sous-couche	QP	m²	25,11	537,14	13.487,59
1.3	Isolation thermique type 15539,4602 (ou similair) - ép = cm: fourniture et pose (collage PU)	QP	m²	28,93	537,14	15.539,46
1.4	Soprastick Venti : fourniture et pose - sous-couche	QP	m²	24,53	537,14	13.176,04
1.5	Sopralene Techno 4 AF C1-FR: fourniture et souder à la flamme - couche final	QP	m²	25,73	537,14	13.820,61

Post	Omschrijving	Eenheid		Eenheids-prijs (€)	Hoeveel-heid	TOTAAL (€)
2	Waterdichting - opstanden - ontwikkeld = cm	VH	m	23,16	388,56	8.999,05
2.1	Primer (Sopradere - quick): leveren en plaatsen van hechtvernis - 300 gr/m²					
2.2	Hoekbreker (Rockwool): leveren en plaatsen					
2.3	Soprarock PB P4: leveren en vlamlassen in het volle vlak - onderlaag					
2.4	Sopralene Techno 4 AF C1-FR : leveren en vlamlassen in het volle vlak - bovenlaag					
3	Slab in Zn: bevestigen met krammen en opkitten met elastische voeg	VH	m	27,35	246,36	6.737,95
4	Dakrandprofiel in Zn: leveren en plaatsen	VH	m	53,07	142,2	7.546,55
5	Drain ø 95 mm (soepele slab + buis in alu): leveren en plaatsen	VH	st	100,05	10	1.000,50
6	Alu-verluchting ø 90-100 incl kap: leveren en plaatsen	VH	st	94,08	28	2.634,24
	NIV + 23					
B	VOORBEREIDENDE WERKEN					
1	Dakrandprofiel: opbraak, afvoer en storten	VH	m	9,26	149,2	1.381,59
2	Waterdichting (bitumineus): uitbraak, afvoer en storten (d <= 0 cm)	VH	m²	38,36	537,14	20.604,69
3	Opstanden (h <= 0 cm): uitbraak, afvoer en storten, inclusief klemprofiel in alu/Zn/Pb-slab	VH	m	16,10	162,35	2.613,84
4	Opstanden (bitumineus - h <= 0 cm): uitbraak, afvoer en storten	VH	m	16,10	149,2	2.402,12
5	Verluchtingspijp: opbraak, afvoer en storten	VH	st	69,39	10	693,90
6	Dakdoorvoer (horizontaal/verlikaal): opbraak, afvoer en storten	VH	st	69,39	8	555,12
C	DRAAGVLAK					
	Om een goede afwatering te verzekeren zal het draagvlak onder helling liggen met een minimum helling van 1,5 % richting waterslikkers. (correctiewerken niet inbegrepen)					
1	Cementeren van opstanden (h <= cm)	VH	m	11,25	311,55	3.504,94
E	WATERDICHTING					
1	Waterdichting + isolatie - plat vlak:					
1.1	Primer (Sopradere - quick): leveren en plaatsen van hechtvernis - 300 gr/m²	VH	m²	4,58	537,14	2.460,10
1.2	Soprarock PB P4: leveren en vlamlassen in het volle vlak - onderlaag	VH	m²	25,11	537,14	13.487,59
1.3	Thermische isolatie type 537,14 (of gelijkwaardig) - dikte = cm: leveren en plaatsen (verlijmen met PU)	VH	m²	28,93	537,14	15.539,46
1.4	Soprastick Venti : leveren en plaatsen - lassen van naden - onderlaag	VH	m²	24,53	537,14	13.176,04
1.5	Sopralene Techno 4 AF C1-FR : leveren en vlamlassen in het volle vlak - bovenlaag	VH	m²	25,73	537,14	13.820,61

DERDE CONSTRUCT nv

KD.PO.2024.043-FR

Poste	Description	Unité		Prix Unitaire (€)	Quantité	TOTAL (€)
2	Etanchéité - remontées - développé = cm	QP	m	28,71	311,55	8.944,60
2.1	Primer d'accrochage (Sopradere Quick)- 300 gr/m²: fourniture et pose					
2.2	Chanfrein (Rockwool): fourniture et pose					
2.3	Soprarock PB P4: fourniture et soudé à la flamme - sous-couche					
2.4	Sopralene Techno 4 AF C1-FR: fourniture et souder à la flamme - couche final					
3	Solin en Zn: fourniture et pose y compris fixations mécaniques et resserrage souple	QP	m	27,35	162,35	4.440,27
4	Profil de rive de toiture en Zn: fourniture et pose	QP	m	53,07	149,2	7.918,04
5	Drain ø 95 mm (bavette souple + tuyau en alu): fourniture et pose	QP	pc	100,05	8	800,40
6	Cheminée de ventilation en ALU ø 90-100 incl. chapeau: fourniture et pose	QP	pc	94,08	10	940,80
	PM = Pro Memoire					
	SG = Somme Global					
	QF = Quantité Forfaitaire					
	FF = Forfait					
	QP = Quantité Présumé					
	SAJ : Somme à justifier					
		subtotal				228.793,77 €
			TVA		6%	13.727,63 €
		TOTAL				242.521,40 €

DERDE CONSTRUCT nv

KD.PO.2024.043-NL

Post	Omschrijving	Eenheid		Eenheids-prijs (€)	Hoeveel-heid	TOTAAL (€)
2	Waterdichting - opstanden - ontwikkeld = cm	VH	m	28,71	311,55	8.944,60
2.1	Primer (Sopradere - quick): leveren en plaatsen van hechtvernis - 300 gr/m²					
2.2	Hoekbreker (Rockwool): leveren en plaatsen					
2.3	Soprarock PB P4: leveren en vlamlassen in het volle vlak - onderlaag					
2.4	Sopralene Techno 4 AF C1-FR : leveren en vlamlassen in het volle vlak - bovenlaag					
3	Slab in Zn: bevestigen met krammen en opkitten met elastische voeg	VH	m	27,35	162,35	4.440,27
4	Dakrandprofiel in Zn: leveren en plaatsen	VH	m	53,07	149,2	7.918,04
5	Drain ø 95 mm (soepele slab + buis in alu): leveren en plaatsen	VH	st	100,05	8	800,40
6	Alu-verluchting ø 90-100 incl kap: leveren en plaatsen	VH	st	94,08	10	940,80
	PM = Pro Memorie					
	SOG = Som over het geheel					
	FH = Forfaitaire hoeveelheid					
	FF = Forfait					
	VH = Vermoedelijke Hoeveelheid					
	TP = TotaalPrijs					
	TRB = Te Rechtvaardigen Bedrag					
		Subtotaal				228.793,77 €
			BTW		6%	13.727,63 €
		TOTAAL				242.521,40 €

Merci pour votre attention

MERCI DE BIEN VOULOIR DÉPOSER LE(S) BOITIER(S) DE VOTE DANS *LA CORBEILLE* PRÉVUE À CET EFFET

